



FAITS MARQUANTS

- L'Ardèche dispose de 4 structures générales des urgences, la Drôme en compte 6 et un accueil différencié pour les urgences pédiatriques
- Un taux de passage aux urgences plus élevé en Drôme qu'au niveau régional et national
- Les cantons de la bande ouest de l'Ardèche et de la pointe sud-est de la Drôme situés à plus de 30 minutes des structures des urgences
- Des taux de sorties pour intervention primaire des SMUR ardéchois et drômois inférieurs aux références régionale et nationale
- Un taux d'intervention sanitaire des pompiers plus élevé en Ardèche

LES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DE L'URGENCE EN ARDÈCHE ET DANS LA DRÔME

Au 1er janvier 2010, l'Ardèche dispose d'un service d'aide médicale urgente (Samu) situé au centre hospitalier des Vals d'Ardèche à Privas. Il existe un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) dans cet hôpital, un deuxième au centre hospitalier d'Ardèche Méridionale* situé à Aubenas et un troisième au centre hospitalier d'Annonay.

Cette offre de prise en charge est complétée par quatre structures générales des urgences. Chaque hôpital cité ci-dessus possède une de ces structures, la quatrième étant implantée à la clinique Pasteur à Guilhaud-Granges.

Dans la Drôme, le centre hospitalier de Valence accueille le Samu du département et un SMUR. Cet hôpital compte aussi une structure générale des urgences et a mis en place une organisation avec un accueil différencié pour les urgences pédiatriques. Les trois autres SMUR se distribuent sur le centre hospitalier de Montélimar et sur les hôpitaux Drôme Nord (un sur le site de Romans et un à St Vallier). La même distribution est observée pour les structures générales des urgences, complétées par une structure au centre hospitalier de Crest et une autre sur celui de Die.

Structures de régulation et de prise en charge des urgences en 2010

Type de structure	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes	France
SAMU	1	1	9	99
SMUR généraux	3	4	35	394
SMUR pédiatrie	-	-	3	30
Structures d'urgence générale	4	6	65	625
Structures d'urgence pédiatrique	-	-	6	102

Source : SAE

Exploitation ORS RA

* Regroupement depuis 2008 des centres hospitaliers d'Aubenas et de Vals les Bains.

CONTEXTE NATIONAL

L'urgence en matière de santé est généralement définie comme «un phénomène qui survient de façon brutale et inattendue, qui surprend et inquiète - à tort ou à raison - l'intéressé, et/ou son entourage». Alors que le terme d'urgence peut-être associé à une détresse vitale, cette définition souligne la nécessité d'une réponse rapide à toute demande non programmée, quelle que soit la gravité du problème. L'organisation de la prise en charge des urgences repose sur des services des secteurs public et privé. Dans le domaine public, la prise en charge est assurée par le service d'aide médicale d'urgence (Samu) et les services mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) correspondants, les structures des urgences des hôpitaux, les sapeurs-pompiers, les centres antipoison, la police et la gendarmerie. Dans le domaine privé, il s'agit des médecins libéraux, des ambulanciers libéraux, des établissements privés de soins et des associations humanitaires.

L'organisation de ces secours en France se fait dans le cadre de la protection civile. Pour cela, l'administration qui gère les appels et les transports des victimes est le service d'aide médicale urgente (SAMU) appelé aussi «Centre 15». Les services entre les pompiers, le SAMU et la police sont maintenant interconnectés. Ceci permet une redirection vers le service concerné qui dirige ensuite les équipes qui se rendent sur les lieux de détresse.

L'acheminement médicalisé des urgences vers les établissements hospitaliers est assuré principalement par les sapeurs-pompiers et les SMUR. Sur l'année 2009, les 394 SMUR répartis sur le territoire français ont effectué près de 685 000 sorties terrestres et 36 300 sorties aériennes.

Les patients peuvent être acheminés vers les structures des urgences (générales ou pédiatriques). On en recense près de 730 en France au 1er janvier 2010, soit un site pour 86 000 habitants. Entre 2004 et 2009, l'activité des services hospitaliers des urgences a modérément progressé, passant de plus de 14,3 millions de passages à moins de 15,5 millions. En revanche, la part d'hospitalisation qui en découle a fortement diminué, passant de 20% en 2004 à 8% en 2009.



UN TAUX DE PASSAGE AUX URGENCES PLUS ÉLEVÉ DANS LA DRÔME

En 2009, en Rhône-Alpes on compte 1 518 215 passages aux urgences, 15 494 430 en France. Les services d'accueil et de traitement des urgences d'Ardèche ont enregistré 76 520 passages soit un taux de 244 passages pour 1 000 habitants, proche des taux national (248) et régional (246). Dans la Drôme, le taux est supérieur avec 280 passages aux urgences pour 1 000 habitants (134 921 passages). Ce taux plus élevé peut être lié à une utilisation des services des urgences drômois par des habitants d'autres départements, population ardéchoise de la vallée du Rhône notamment, ou à une différence d'organisation de la permanence des soins en médecine libérale. Par rapport à 1998, le nombre de passages aux urgences a augmenté de 35% en Rhône-Alpes et en France contre 60% en Drôme et 90% en Ardèche. Par ailleurs, la part de ces passages aux urgences qui aboutissent à une hospitalisation en unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) variait, en 2009, de 6% à 8% selon les territoires.

LES SERVICES DES URGENCES D'AUBENAS ET DE VALENCE ONT L'ACTIVITÉ LA PLUS IMPORTANTE DE LEUR DÉPARTEMENT

En 2009, le centre hospitalier d'Ardèche Méridionale a comptabilisé 26 261 passages aux urgences, soit 34% des passages recensés en Ardèche et celui d'Annonay 22 157, soit 29%. Ces deux établissements rassemblent deux tiers des passages aux urgences en Ardèche. Le reste des passages se répartit entre la clinique Pasteur (19%) et le centre hospitalier des Vals d'Ardèche (18%). Dans la Drôme, le centre hospitalier de Valence est celui qui connaît le plus de passages aux urgences avec 47 653 passages soit plus de 35% des passages de la Drôme. Celui de Montélimar enregistre 34 827 passages soit 26% du total du département. Les Hôpitaux Drôme Nord reçoivent sur leurs deux sites de Romans et St Vallier, 28% des passages. Les CH de Crest et Die se répartissent les 11% restants.

UN TEMPS D'ACCÈS AUX URGENCES SUPÉRIEUR DANS L'ARDÈCHE

En Ardèche, le temps moyen d'accès à un service d'urgences est de 25 minutes. Un tiers (32%) des cantons présente un temps d'accès supérieur à 30 minutes*. Ils sont majoritairement situés sur la bande ouest du département dépourvus de structure des urgences. Pour les cantons drômois, 11% dépassent des temps d'accès de 30 minutes. Ils se situent principalement dans les Baronnies. Le temps d'accès moyen est de 15 min soit 10 min de moins qu'en Ardèche, ceci est favorisé par la disposition géographique des établissements possédant des services d'urgences en Drôme et autour de la Drôme (Vaucluse essentiellement).

ORS Rhône-Alpes

La santé observée dans l'Ardèche et la Drôme

Activités des services d'accueil des urgences dans les hôpitaux en 2009

	Ardèche		Drôme		Rhône-Alpes	France
	Effectif	Taux*	Effectif	Taux*	Taux*	Taux*
Passages aux urgences (1998)	39 817	139,6	84 445	194,0	203,1	195,0
Passages aux urgences (2009)	76 520	243,9	134 921	279,9	246,3	248,0
dont hospitalisation en UHCD ¹	4 275	13,6	11 191	23,2	16,6	19,7
Part d'hospitalisation en UHCD		5,6%		8,3%		8,0%

Source : SAE

Exploitation ORS RA

*Taux pour 1 000 habitants

Activité des services d'accueil des urgences par hôpital en Ardèche et dans la Drôme en 2009

Etablissements ardéchois	Passages aux urgences	Hospitalisation en UHCD ¹	Part d'hospitalisation en UHCD
CH d'Ardèche Méridionale* (Aubenas)	26 261	955	3,6%
CH d'Annonay	22 157	3 111	14,0%
Cl. Pasteur (Guilhaud Granges)	14 632	209	1,4%
CH des Vals d'Ardèche (Privas)	13 470	-	-

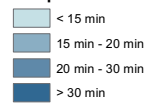
Etablissements drômois	Passages aux urgences	Hospitalisation en UHCD ¹	Part d'hospitalisation en UHCD
CH Valence	47 653	3 293	6,9%
CH Montélimar	34 827	3 839	11,0%
Hôpitaux Drôme Nord (Romans)	27 328	1 971	7,2%
Hôpitaux Drôme Nord (St Vallier)	10 293	1 493	14,5%
CH de Crest	7 485	387	5,2%
CH de Die	7 335	208	2,8%

Source : SAE

Exploitation ORS RA

Temps d'accès moyen* aux urgences les plus proches dans la Drôme et l'Ardèche en 2008 par canton

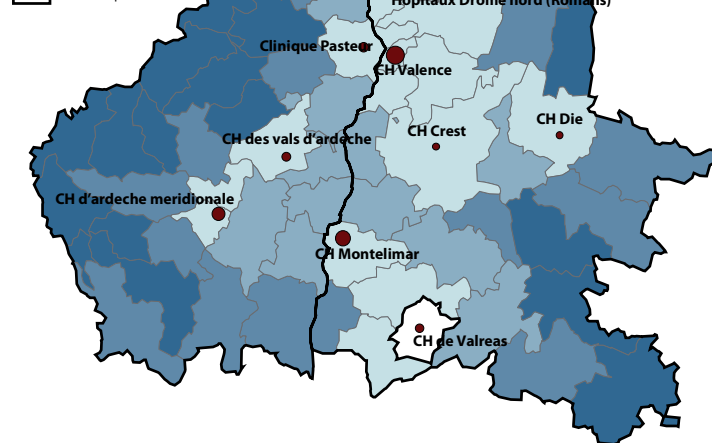
Temps d'accès aux urgences



Passages aux urgences



■ Limites départementales



Sources : Drees, Insee, Fnors

Exploitation ORS RA

* Temps d'accès moyen en minutes à la commune la plus proche bénéficiant d'un service des urgences, pondéré par la population. Temps de trajet calculé aux heures creuses. A noter la présence d'une structure des urgences à Valréas dans l'Enclave des Papes.

¹ UHCD : D'après le décret du 22 mai 2006 (code de la santé publique), chaque structure des urgences dispose d'une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) d'au moins deux lits, dont la capacité est adaptée à l'activité de la structure.

C'est une unité d'hospitalisation non conventionnelle pour laquelle il est recommandé que la durée moyenne de séjour soit inférieure à 24 heures, et que la décision d'orientation soit prise avant la 24ème heure (d'après la Société Francophone de Médecine d'Urgence).

Activité de régulation des Samu en 2009

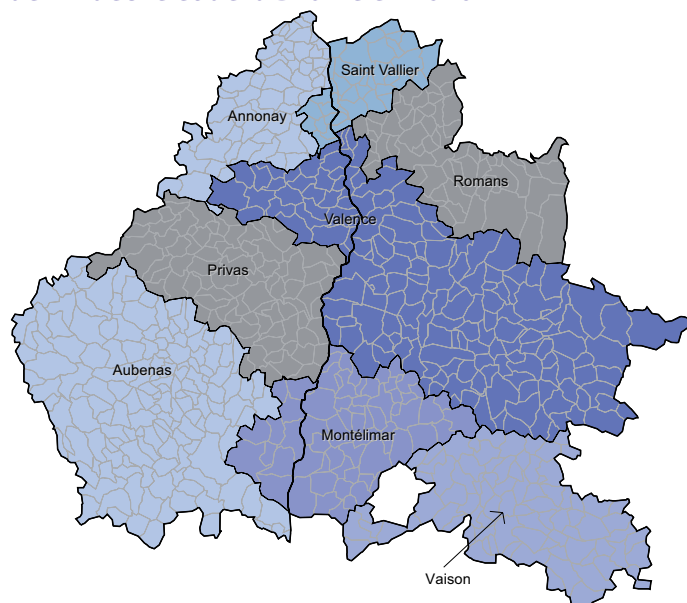
	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes	France
Appels enregistrés				
Nombre d'appels enregistrés	246 526	348 384	2 725 427	30 110 077
Taux (pour 1 000 hab.)	786	723	442	482
Affaires parmi les appels enregistrés				
Nombre d'affaires* (1998)	19 020	36 616	659 415	4 816 805
Nombre d'affaires* (2009)	70 436	87 096	1 250 698	12 319 725
Taux (pour 1 000 hab.)	225	181	203	197

Source : SAE

Exploitation ORS RA

* Affaire : appel ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier médical c'est à dire un appel correspondant à une demande clairement identifiée comme étant de nature médicale.

Zones d'intervention des unités mobiles des SMUR de l'Ardèche et de la Drôme en 2010



Source : ARS

Exploitation ORS RA

Ensemble des sorties terrestres et aériennes des SMUR généraux en 2009

Sorties terrestres	Ardèche		Drôme		Rh-Alpes	France
	Effectif	Taux**	Effectif	Taux**	Taux**	Taux**
Sorties primaires ²	1 891	6,0	3 481	7,2	7,7	9,0
Sorties secondaires ³	41	0,1	711	1,5	2,0	2,0
Total des sorties	1 932	6,2	4 192	8,7	9,7	11,0

Sorties aériennes	Ardèche		Drôme		Rh-Alpes	France
	Effectif	Taux**	Effectif	Taux**	Taux**	Taux**
Sorties primaires ²	-	-	249	0,5	0,6	0,3
Sorties secondaires ³	-	-	353	0,7	0,4	0,3
Total des sorties	-	-	602	1,2	1,1	0,6

Source : SAE

Exploitation ORS RA

**Taux pour 1 000 habitants

Répartition des transports suite aux sorties des SMUR généraux en 2009

	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes	France
Sorties primaires***	1 891	3 730	51 186	578 841
- dont non suivies de transport médicalisé	19%	20%	24%	32%
- dont suivies de transport médicalisé	81%	80%	76%	68%

Source : SAE

Exploitation ORS RA

*** Sorties terrestres, aériennes et maritimes

Les transports médicalisés sont ceux effectués avec présence des équipes des SMUR. Les sorties sont non suivies de transport lorsque l'état du patient ne le justifie pas, lorsque celui-ci décède avant le transport ou lorsque la sortie est annulée.

PRÈS DE 250 000 APPELS AU SAMU EN ARDÈCHE ET 350 000 EN DRÔME EN 2009

Les Samu des départements d'Ardèche et de Drôme ont reçu respectivement 246 500 et 348 400 appels en 2009, soit des taux d'appels plus d'une fois et demie supérieurs aux références régionale et nationale. Cependant, la part d'appels ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier médical (hors appels inappropriés, malveillances, erreurs) représente moins de 30% des cas contre 46% sur l'ensemble de la région et 41% en France. Les taux concernant ces seuls appels présentent moins de disparités avec un taux d'affaires en Ardèche (225 pour 1 000 habitants) supérieur à ceux de la région (203), de la France (197) et de la Drôme (181).

LES DEUX DÉPARTEMENTS SONT DÉCOUPÉS EN 8 SECTEURS D'INTERVENTION DES SMUR

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche se divisent en 8 zones d'intervention de SMUR. L'Ardèche se divise en 6 secteurs correspondant aux secteurs des 3 SMUR Ardéchois et à une part des SMUR drômois de Valence, Montélimar et Saint-Vallier. Le département de la Drôme est couvert par les 4 SMUR du département et par celui de Vaison-la-Romaine basé dans le Vaucluse mais couvrant le sud-est de la Drôme.

UN TAUX INFÉRIEUR DE SORTIE DES SMUR

Les SMUR ardéchois ont effectué près de 2 000 sorties en 2009, presque exclusivement (98%) primaires. Ceux de la Drôme ont fait sur la même période près de 4 800 sorties dont 78% de sorties primaires, part équivalente aux références régionale (77%) et nationale (80%). Dans plus d'un cas sur dix (13%) ces sorties se font par voie aérienne, l'hélicoptère rattaché au SMUR de Valence intervient cependant sur les deux départements.

Si l'on considère uniquement les sorties primaires (terrestres et aériennes), le taux rapporté à la population est de 6,0 sorties pour 1 000 habitants en Ardèche. Ce taux est inférieur à celui observé en Drôme (7,7), en région (8,3) et en France (9,3). Cependant, il s'agit de données localisées selon le SMUR et non selon le lieu de l'intervention. Le taux ardéchois est ainsi minoré par le fait que les SMUR drômois interviennent en Ardèche. En termes d'évolution, ces taux sont proches des taux observés en 1998 à l'exception du taux régional (augmentation de 6,6 à 8,8) et dans une moindre mesure en Ardèche (de 5,6 à 6,0).

Au moins 80% des sorties primaires effectuées par les équipes des SMUR ardéchois et drômois sont suivies de transport médicalisé, contre 76% en région et 68% en France (68%).

LES SORTIES DES POMPIERS SONT PRINCIPALEMENT DES SECOURS AUX VICTIMES

En 2010, plus de 4,2 millions d'interventions ont été réalisées en France par les sapeurs-pompiers (19% de plus qu'en 2001), dont 76% de sorties sanitaires. Celles-ci représentent 60 sorties pour 1 000 hab. en Ardèche, 43 en Drôme, 45 en Rhône-Alpes et 48 en France. La très grande majorité concerne les secours aux victimes (intoxications, suffocations, accidents du travail, de loisirs...).

Sur la période 2006-2010, cette part est croissante sur les deux départements pour atteindre la dernière année 93% en Ardèche (17 500 interventions) et 87% en Drôme (18 000 interventions), contre 88% et 87% sur la région et en France.

À l'inverse, la part des interventions pour les accidents de la circulation est en baisse et représente entre 8% en Ardèche et 12% en Drôme. Les interventions de secours aux personnes en péril (personne enfermée, tombée dans une excavation...) sont plus rares.

47 SECTEURS DE PERMANENCE DES SOINS ET 36 SECTEURS DE GARDE DES PHARMACIES

Les départements de l'Ardèche et de la Drôme sont découpés en 47 secteurs de permanence des soins. Durant les fermetures des cabinets médicaux des médecins généralistes ces permanences, dont les horaires et modalités d'organisation sont différentes selon les secteurs, permettent à chaque habitant de contacter le médecin de garde affecté au secteur.

Par ailleurs, les deux départements sont également divisés en 36 secteurs de garde des pharmacies. Ces secteurs sont organisés, d'après le code de la santé publique, «pour répondre aux besoins du public en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par les officines dans une zone déterminée».

Ces secteurs sont plus vastes que ceux de permanence des soins médicaux.

² **Sortie primaire** : sortie d'un véhicule de secours du lieu de soins vers le lieu de détresse.

³ **Sortie secondaire** : sortie d'un véhicule de secours d'un lieu de soins vers un autre lieu de soins.

Samu (Service d'Aide Médicale d'Urgence) ou «**centre 15**» : service ou pôle d'activité hospitalier chargé de la réception et du traitement des appels médicaux d'urgence, de l'organisation et de l'enseignement des secours médicaux, de la coordination des transports médicalisés et de la préparation de l'accueil hospitalier des malades, des blessés ou des parturientes.

SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) : service ou pôle d'activité d'un service hospitalier chargé d'apporter hors de l'enceinte hospitalière des soins aux malades et aux blessés et de les transporter dans des conditions de réanimation satisfaisantes en lien avec le Samu.

ORS Rhône-Alpes

La santé observée dans l'Ardèche et la Drôme

Nombre de sorties sanitaires* des sapeurs-pompiers sur la période 2006-2010

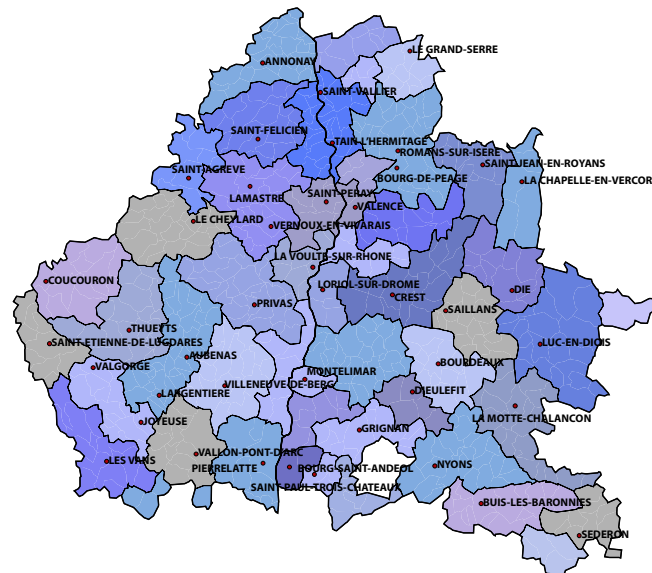
	2006	2007	2008	2009	2010
Secours aux victimes					
Ardèche	11 460	12 630	14 789	16 355	17 444
Drôme	16 561	15 693	16 975	18 289	17 942
Rhône-Alpes	184 588	211 365	226 954	239 876	247 543
France	2 292 375	2 396 252	2 512 242	2 654 439	2 622 122
Accidents de la circulation					
Ardèche	1 377	1 420	1 311	1 390	1 320
Drôme	2 380	2 322	2 282	2 437	2 409
Rhône-Alpes	26 661	26 582	25 702	26 258	25 085
France	296 491	302 828	294 107	291 600	271 097
Secours aux personnes en péril					
Ardèche	377	239	33	29	19
Drôme	23	776	510	322	295
Rhône-Alpes	4 468	5 334	5 484	6 840	7 371
France	102 695	112 769	126 575	141 145	136 464
Total des interventions					
Ardèche	13 214	14 289	16 133	17 774	18 783
Drôme	18 964	18 791	19 767	21 048	20 646
Rhône-Alpes	215 717	243 281	258 140	272 974	279 999
France	2 691 561	2 811 849	2 932 924	3 087 184	3 029 683

Source : Ministère de l'intérieur

Exploitation ORS RA

* Les effectifs de sorties peuvent fluctuer en fonction de la détermination des motifs d'intervention que les pompiers prennent en charge et de la répartition avec les autres services d'intervention.

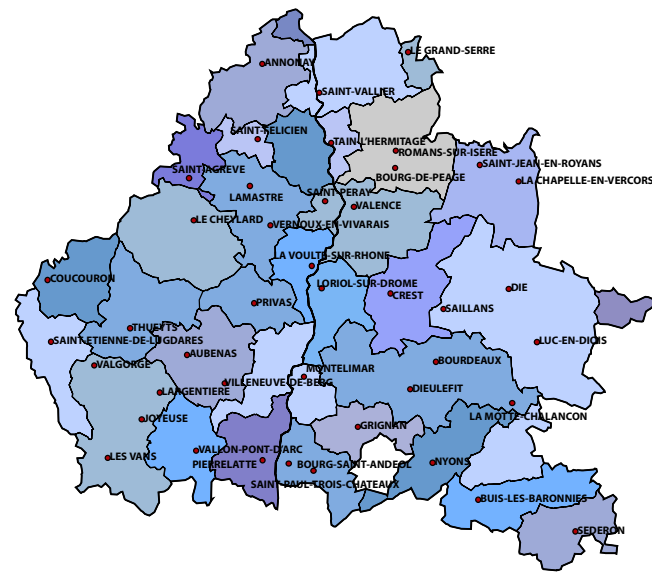
Permanence des soins dans la Drôme et l'Ardèche en 2010



Source : ARS

Exploitation ORS RA

Secteurs de garde des pharmacies de la Drôme et l'Ardèche en 2010



Sources : Syndicats des pharmaciens

Exploitation ORS